



Commune de Valbirse

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 5 DECEMBRE 2016, A 19H00, A LA SALLE COMMUNALE DE MALLERAY

Procès-verbal no 9

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 19 septembre 2016
3. Déclaration de principe des groupes (art. 37)
4. Budget 2017 :
 - a) Approbation de la quotité d'impôt applicable aux impôts communaux ;
 - b) Approbation du taux de la taxe immobilière ;
 - c) Approbation du montant de la taxe des chiens ;
 - d) Amortissement du patrimoine administratif existant au 1^{er} janvier 2017 ;
 - e) Approbation du budget du compte global 2017.
5. Nommer les membres du Bureau du Conseil général pour l'année 2017 :
 - Président ;
 - Premier Vice-président ;
 - Deuxième Vice-président ;
 - Deux scrutateurs.
6. Approuver le nouveau règlement des sapeurs-pompiers Moron
7. Approuver le nouveau règlement scolaire communal
8. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance
9. Rapport de la Commission scolaire
10. Informations du Conseil communal
11. Informations du Président du Conseil général (art. 26, 28, 30, 32)
12. Questions orales

1. Appel

Les listes de présences font constater ce qui suit :

- membres présents : 28
- membre excusé : 2
- membre absent : 0

28 membres sont présents :

M. BARTLOME Anton, M. BERBERAT Cédric, Mmes BEXKENS Sylvie, BILAT Sophie, M. BLANCHARD Sébastien, Mme CARPIO Elisabeth, MM. CHARPIE Eric, CURTY Nicolas, DEHLINGER Marcel, DIAZ José, GERBER Christophe, GERBER Timée, Mmes GERBER Valentine, GRABER Nadine, GROSJEAN Virginia, MM. LOMBARD Thierry, MATHEZ Gérard, MONNERAT Serge, Mmes NOIRAT Micheline, SCHINDLER Christine, MM. ROMY Ken, SALZMANN Daniel, Mme SESTER GERBER Marika, MM. UTERMANN Marc, VILLOZ Franco, WEBER Pascal, Mme WEIBEL Sandrine, M. ZUERCHER Jean-Marc.

2 membres absents excusés :

Mme BARTLOME Anissa
M. JUFER Jacques-Henri

membre absent :

Présidence :

M. CURTY Nicolas, Président

Représentation du Conseil communal :

MM. ANNONI Paolo, Maire ; MORAND Steve, Vice-maire, BLAESI Stève, HENNET Manuel, MINDER Yann, ROTHENBUEHLER André, Conseillers.

Excusée :

Mme BARBAGALLO Séverine

Chancellerie communale :

M. LENWEITER Thierry, Secrétaire communal
Mme AEBERHARD Sandra, Secrétariat Conseil général
M. BEUCHAT Charles-André, Administrateur des finances

M. Nicolas Curty, Président, ouvre cette quatrième séance du Conseil général de l'année 2016. Il salue les personnes présentes. La convocation a été faite par publication dans la feuille officielle du district de Moutier no 43 du 23 novembre 2016 ainsi que par convocation personnelle.

Il rappelle aux personnes qui prendront la parole de se déplacer à la tribune et remercie ceux qui remettront le texte à Mme Aeberhard, secrétaire, afin de faciliter l'élaboration du procès-verbal.

Il mentionne que les débats sont enregistrés pour les besoins du procès-verbal.

Il remercie les élus qui s'adresseront à lui de le faire de manière explicite et distincte par un levé de mains. Les scrutateurs demandent que le vote se fasse avec les mains levées hautes et de ne pas les baisser tant que le vote n'est pas terminé.

Aucune modification de l'ordre du jour n'est formulée. Il est donc considéré comme accepté par le Président.

2. Procès-verbal du 19 septembre 2016

M. Nicolas Curty, Président, demande si des remarques sont à formuler ou s'il y a des modifications à apporter concernant la rédaction de ce procès-verbal no 8 ?

M. Sébastien Blanchard, PBD-UDC, souhaite qu'en page 122, 125 et 127, ses textes lus lors de la séance soient intégrés de manière complète dans le procès-verbal. Il s'excuse de ne pas avoir transmis ses documents à temps pour l'élaboration du procès-verbal en question.

DECISION : ce procès-verbal est accepté, avec le rajout des 3 textes communiqués intégralement par M. Blanchard, et ce par 26 voix et 2 abstentions.

3. Déclarations de principe des groupes

Aucune déclaration de groupe n'est faite.

4. Budget 2017 :

- a) **Approbation de la quotité d'impôt applicable aux impôts communaux ;**
- b) **Approbation du taux de la taxe immobilière ;**
- c) **Approbation du montant de la taxe des chiens ;**
- d) **Amortissement du patrimoine administratif existant au 1^{er} janvier 2017 ;**
- e) **Approbation du budget du compte global 2017.**

M. Nicolas Curty, Président, passe la parole à M. Paolo Annoni, Maire, pour ce point de l'ordre du jour.

M. Paolo Annoni, Maire : commente le rapport et mentionne que les autorités se sont penchées sur le budget en fonction des souhaits émis et entendus par les autorités et la population de Valbirse. Il précise que le plan des investissements prévus à long terme est également soumis pour information. Le Conseil communal tient à présenter un document par rapport aux projets envisagés et selon le

développement assez important qui se prépare sur le territoire de Valbirse. Le document projeté par le Maire à l'écran est annexé au présent procès-verbal.

Le Maire rappelle qu'étant donné le bon exercice 2015, la dette communale a pu être réduite.

Ce budget 2017 présente des charges pour fr. 23'045'543.75 contre des revenus pour fr. 23'001'965.10, soit un déficit de fr. 43'578.65. Le plan d'investissements fait état d'un montant total de fr. 3'236'176.-.

Il recommande d'accepter le budget tel que présenté par le Conseil communal.

M. Nicolas Curty, Président, passe ensuite la parole à M. Marcel Dehlinger, qui présente le rapport de la Commission de gestion et de surveillance relatif au budget 2017 (remplace dans cette tâche M. Jacques-Henri Jufer, Président, excusé).

M. Marcel Dehlinger, PLR et membre de la Commission de gestion et de surveillance : le budget 2017, tel qu'il nous est soumis, présente un excédent de charges du compte général de fr. 43'578.65. Au niveau des tâches autofinancées, alors que le Service des eaux prévoit un bénéfice d'un peu plus de fr. 57'000, le traitement des eaux usées devrait être déficitaire à hauteur de quelques fr. 90'000. Quant au traitement des déchets, les revenus devraient être égaux aux charges. Les documents « Budget 2017 selon les fonctions » et « Rapport préliminaire du budget 2017 » fournissent des renseignements très utiles à la compréhension de ce budget. Nous tenons à remercier l'administrateur des finances pour la qualité et la précision de ces documents.

Pour ce 3ème budget quasi équilibré de notre jeune commune, un accent particulier a été mis sur le gros entretien et l'entretien courant des infrastructures communales, principalement les bâtiments. Cela est rendu possible grâce aux rentrées fiscales supplémentaires prévues. Le besoin d'entretien des infrastructures communales n'est un secret pour personne. Le grand défi est et sera de répartir dans le temps et par objet les moyens financiers dont dispose et disposera notre commune.

Le plan des investissements exhaustif établi par le Conseil communal indique qu'il faudrait un montant de 32 millions de francs pour réaliser l'ensemble des projets. Il est indiqué dans le rapport préliminaire que l'endettement ne pourrait pas augmenter de plus de 10 millions. Pour cela, la quotité fiscale devrait augmenter de 1 ou 2 dixièmes. Bien que cette possibilité mérite d'être étudiée en cette période de taux bas, nous sommes néanmoins d'avis qu'il faudra au préalable faire des choix et fixer les bonnes priorités, parce qu'une fois ces 10 millions investis, il ne sera plus possible d'en réaliser d'autres dans les 10 prochaines années. Dans le cadre de l'audit devant encore être réalisé au sujet des investissements et de l'endettement de la commune, la Commission de gestion et

surveillance fera une analyse plus détaillée des investissements à réaliser et des choix arrêtés par le Conseil communal. Mais pour l'heure, il est bon de rappeler que chaque investissement mentionné dans le rapport préliminaire ou dans la planification des investissements doit faire l'objet d'une décision séparée par l'organe compétent. L'acceptation du budget n'implique pas l'acceptation des positions qui sont de la compétence du Conseil général.

En outre, conformément à l'article 102 de l'Ordonnance sur les communes (OCo), les dépenses qui s'impliquent réciproquement sont additionnées et décidées en la forme d'une dépense globale (interdiction de fractionner). Ainsi, la dépense de fr. 382'000 pour le changement des serveurs informatiques, telle que prévue, devra être votée par le Conseil général. Ce dernier devra aussi accepter que la charge d'amortissement soit prélevée pendant 5 ans du fonds spécial de fusion. La Commission de gestion et de surveillance recommande au Conseil général d'accepter le budget 2017 tel que présenté.

La discussion sur l'entrée en matière n'est pas combattue.

La discussion est ouverte.

M. Serge Monnerat, PS et sympathisants : le groupe socialiste et sympathisants remercie l'administration et le Conseil communal pour l'établissement du budget 2017. Ce dernier est presque équilibré, néanmoins il présente un déficit du compte des eaux usées, compensé en partie par un bénéfice du compte des eaux propres. A l'avenir ce compte déficitaire devra être à l'équilibre et les taxes réévaluées.

Cependant, le groupe PS s'inquiète de la constante augmentation de certains comptes, comme les services généraux ou la sécurité sociale. Les bonnes questions devront être posées, par exemple est-ce que notre administration communale est correctement dimensionnée ou encore est-ce que le service social a les outils nécessaires afin d'encadrer correctement les bénéficiaires de l'aide sociale ?

Le facteur de majoration des rentrées fiscales, prévu au budget 2017 de 1,2 % pour les personnes physiques nous semble aussi très optimiste au vu de la conjoncture actuelle et surtout n'oublions pas la votation du 12 février prochain au sujet de la réforme de l'imposition des entreprises 3 qui entraînera peut-être une forte diminution des rentrées fiscales pour les communes.

Le groupe PS se réjouit de l'existence du plan d'investissements qui est riche en enseignements. Ces prochaines années, la Commune devrait investir environ 32 millions de francs pour maintenir ou améliorer les infrastructures communales. Comme le niveau d'endettement est déjà très élevé, le mode de financement de ces investissements sera un défi. Il faudra faire des choix et trouver des solutions innovantes.

Les investissements prévus au budget 2017 sont nécessaires et justifiés. Malgré ces quelques remarques, le groupe socialiste et sympathisants recommande d'adopter le budget 2017 et remercie l'administration et le Conseil communal pour son établissement.

Mme Nadine Graber, liste libre : son groupe a pris connaissance des documents détaillés transmis par l'administration des finances relatifs au budget 2017. Son parti est satisfait de constater que ce budget prévoit un résultat quasi équilibré, ceci grâce aux rentrées fiscales supplémentaires. Elle souhaite que celles-ci soient à la hauteur de leurs espérances, faute de quoi l'exercice 2017 risque d'être clairement déficitaire. En conséquence, la Liste libre, à l'unanimité, vous recommande d'approuver le budget 2017 tel que proposé par le Conseil communal.

M. Sébastien Blanchard, PBD UDC, son groupe a pris connaissance du budget 2017, du rapport préliminaire au budget ainsi que du rapport de la Commission de gestion et de surveillance.

Il tient à cet effet à remercier Monsieur Beuchat pour la qualité du document remis qui permet ainsi une bonne compréhension du budget remis pour la séance de ce soir.

Ce budget est certes proche de l'équilibre, il soulève toutefois plusieurs questions en considérant que les investissements proposés par le Conseil communal pour ce qui traite des bâtiments scolaires en 2017 et sur la période 2017-2024 selon le plan d'investissements qui nous a été remis.

Pour la période 2017-2020, en ne considérant que les collèges et les halles de Bévillard et de Malleray, c'est près d'un million de francs qui est à prévoir. Ceci pour de la rénovation sans réelle amélioration de l'offre proposée à la population. D'autre part, les réels investissements en vue de l'amélioration de l'offre ne sont prévus que dès 2022. Actuellement, les perspectives immobilières dans notre Commune montrent la création probable de près de 150 – 200 logements ou habitations supplémentaires dont environ 80 seront sur le marché dans les deux années à venir, il y a donc lieu de tableer sur l'arrivée potentielle d'un nombre non-négligeable de nouveaux citoyens dans un futur proche.

La création de nouveaux logements dans notre Commune n'est pas le fruit du hasard. En se renseignant auprès des professionnels de l'immobilier, il apparaît que nous bénéficions actuellement d'une bonne image en comparaison à certaines communes voisines. Il est donc important de surfer sur cette vague d'attractivité.

Dans cette optique, il nous semble urgent de mettre en priorité un développement contrôlé réfléchi mais malgré tout rapide de l'offre notamment en termes d'écolage et de ce qui en découle. A cet effet, nous nous réjouissons de constater

qu'un premier projet soit prévu pour l'EJC dès 2018 et attendons avec impatience d'en découvrir les contours.

Au vu de ce qui précède, il invite le Conseil communal à étudier sans plus attendre, les besoins relatifs au développement de l'offre scolaire, ceci en collaboration avec la Commission scolaire qui est apparemment d'ores et déjà confrontés à des augmentations d'effectifs des classes d'enfants en bas âge.

Dans l'immédiat, le groupe PBD-UDC soutient le budget 2017 et invite les membres à accepter le budget 2017 tel que présenté.

M. Franco Villoz, Alternative : le groupe Alternative va soutenir le budget présenté et remercie au passage son ou ses auteurs vu la qualité du travail présenté.

Son groupe tient toutefois à mettre la commune en garde pour les prochaines années. Les nouvelles provenant du canton ne sont pas enthousiasmantes et incitent à la vigilance.

Lors de l'adoption du budget 2017 par le Grand conseil lundi dernier, notre ministre des finances Mme Beatrice Simon dit avoir (citation M. Oudot du Journal du Jura) « un œil qui rit et l'autre qui pleure . Un qui rit car le budget semble faire l'unanimité et un qui pleure parce que les perspectives financières à venir se sont dégradées à cause de rentrées fiscales en baisse en raison de la conjoncture, des besoins supplémentaires dans le 3^{ème} âge, les soins et le social ».

Mais elle a aussitôt relevé que le Conseil exécutif n'a pas attendu et a décidé de travailler sur un projet d'allègement de 250 à 350 millions des dépenses cantonales.

Cette annonce doit nous rendre vigilant ; vous savez qu'il n'est pas rare pour ne pas dire courant que les allègements ou les réductions provoquent un effet de vases communicant et nous ne serions guère étonnés que les communes subissent un déplacement des charges qui ne manquerait pas de déséquilibrer notre fragile budget.

Son groupe invite donc le Conseil communal à être vigilant et réactif.

M. Nicolas Curty, PLR : souhaite poser des questions, les voici :

1. Dans le regroupement 3010.01 Traitement du personnel administratif et d'exploitation, compte no 5792 Service Social Centre-Orval (SSCO), il constate une augmentation de fr. 303'000.- par rapport à l'exercice 2015. Quelle(s) sont la/les raison(s) de cette augmentation ?

2. Sur le montant de fr. 303'000.-, quel pourcentage est totalement supporté par Valbirse et quel pourcentage est supporté par une/d'autre/s instance/s (autres communes, canton, etc.) ?

3. De manière générale, il souhaite avoir des informations sur l'évolution du nombre de dossiers traités par Valbirse dans le cadre du SSCO. Concrètement, les questions sont les suivantes :

- Combien de dossiers la commune gère-t-elle actuellement et comment ce chiffre a-t-il évolué par rapport au passé ?
- Quelles sont les explications qui font qu'il y a plus (ou moins) de dossiers à traiter par le SSCO ?
- Quelles actions faudrait-il mener et à quel/s niveau/x pour enrayer la tendance à la hausse, respectivement diminuer le nombre de dossiers à traiter par le SSCO ?

Il indique qu'il lui paraît important de s'interroger sur les réalités qui se trouvent derrière ces chiffres et qui concernent des êtres humains.

M. Thierry Lenweiter, Secrétaire communal et ancien directeur SSCO : reprend les questions de M. Curty et y répond comme suit :

- Dans le regroupement 3010.01 Traitement du personnel administratif et d'exploitation, compte no 5792 Service Social Centre-Orval (SSCO), M. Curty constate une augmentation de fr. 303'000.- par rapport à l'exercice 2015. Quelle(s) sont la/les raison(s) de cette augmentation ?*

Le service social est financé par le canton sur la base d'une statistique des dossiers traités par le service. Chaque année, le service devait présenter une demande de moyens financiers pour l'année suivante, basée sur le nombre de dossiers traités durant l'année courante. Pour répondre à la question, le service pensait traiter 550 dossiers en 2015(244 APEA et 306 aide sociale), en a annoncé 595 pour 2016 et le nombre passera à 706 pour 2017. A noter que les directives allouaient 100 % d'assistante sociale et 50 % de secrétaire pour 100 dossiers.

Pour 2017, la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne a totalement modifié le mode de financement pour adopter une rétribution par cas :

Protection de l'enfant et de l'adulte :

Catégorie	CHF	Nombre de cas prévus en 2016	Montant
Mandat adulte	2'862	153	437'886
Mandat enfant	3'105	107	332'235
Enquête adulte	1'053	24	25'272
Enquête enfant	2'646	54	142'884
Surveillance du placement d'enfants	1'080	20	21'600
Offre d'accueil familial à la journée	432	17	7'344
Conseils relatifs à l'autorité parentale conjointe	324	2	648
Total des indemnités forfaitaires			967'869

Aide sociale et dette alimentaire

Catégorie	CHF	Nombre de cas prévus en 2017	Montant
Cas d'aide matérielle*	2'280	272	620'160
Cas de consultation préventive**	1'140	43	49'020
Cas d'avance de contribution d'entretien	480	15	7'200
Cas de recouvrement	368	1	368
Total Rémunération forfaitaire			676'748
Frais de traitement 2016			618'039
Sous-total			1'294'787
divisé par le nombre d'années (2)			647'394
Charge prévue en 2017 dans les secteurs de l'aide sociale et des contributions d'entretien			647'394

Ce changement a pour effet que le forfait versé par le canton est strictement attribué pour les frais de traitements du personnel ; ainsi la directrice du service peut augmenter les ressources humaines. Le solde des charges opérationnelles sont à la charge des communes d'où une charge supplémentaire de fr. 80'000.00 environ pour Valbirse.

2. Sur le montant de fr. 303'000.-, quel pourcentage est totalement supporté par Valbirse et quel pourcentage est supporté par une/d'autre/s instance/s (autres communes, canton, etc.) ?

Le déficit du Service social est partagé, en fonction du nombre des habitants, avec les communes de Champoz, Court, Rebévelier et Reconvilier. Cela représente environ pour 2015 :

Champoz	2.06 %
Châtelat	1,32 %
Court	16,67 %
Rebévelier	0,63 %
Reconvilier	30,09 %
Valbirse	49,23 %

3. De manière générale, M. Curty souhaite avoir des informations sur l'évolution du nombre de dossiers traités par Valbirse dans le cadre du SSCO. Concrètement, les questions sont les suivantes :

- a) Combien de dossiers la commune gère-t-elle actuellement et comment ce chiffre a-t-il évolué par rapport au passé ?

Au 30.09.16, le SSCO gère 540 dossiers. Il y a 203 nouveaux dossiers depuis le début de l'année 2016. 122 dossiers se sont fermés. Le nombre

de dossiers qui s'ouvre est plus lourd en termes de charges de travail, qu'un dossier qui se ferme.

Le nombre de dossiers est en constante augmentation, principalement dans le domaine de la protection de l'enfance et de l'adulte. Depuis la création de l'APEA, le nombre augmente de manière exponentielle.

- b) *Quelles sont les explications qui font qu'il y a plus (ou moins) de dossiers à traiter par le SSCO ?*

Le Service social Centre-Orval existe depuis 2004 et n'a jamais connu d'année où le nombre de dossiers avait diminué par rapport à l'année précédente.

Dans l'aide sociale, le nombre de bénéficiaires est déterminé par les demandeurs et la détermination si les normes sont remplies ; la commune n'a donc aucune possibilité d'intervention.

En matière de protection de l'enfant et de l'adulte, le Service social Centre-Orval travaille sur mandat de l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte et n'a aucun choix de refuser un dossier !

- c) *Quelles actions faudrait-il mener et à quel/s niveau/x pour enrayer la tendance à la hausse, respectivement diminuer le nombre de dossiers à traiter par le SSCO ?*

Les bénéficiaires d'aide sociale n'ont pas la possibilité de retourner sur le marché de l'emploi, car le nombre d'emplois disponibles ne permet pas d'accueillir toutes les personnes à l'aide sociale ou au chômage. Il y a également le fait que les exigences des employeurs sont de plus en plus importantes et que les personnes n'arrivent pas forcément à y répondre (et ce n'est pas qu'une question de connaissances, mais aussi de rythme de travail, d'exigences dans les horaires, les temps de présence, la productivité, rentabilité, les pressions,...). Pour endiguer ce problème, il serait nécessaire d'inciter les employeurs à embaucher des personnes qui ne répondent pas à leurs exigences de base ou à créer des emplois supplémentaires pour ces personnes. Cela demande de verser des prestations d'incitation (telles que les suppléments d'intégration par exemple) actuellement données aux personnes bénéficiaires de l'aide sociale, aux employeurs, afin qu'elles aient l'envie de réfléchir à des possibilités d'insertion professionnelle de ces personnes dans leurs entreprises.

D'autre part, pour les personnes sous mandats, il y a un manque de moyens pour redonner aux personnes plus de ressources, afin qu'elles puissent s'occuper de leur vie elle-même (que ce soit en termes de gestion financière ou de suivi éducatif). L'Etat se substitue aux ressources familiales et des personnes, mais cela ne permet pas d'endiguer les problèmes, au contraire, les personnes restent durablement sous l'égide de l'Etat (nous n'avons pratiquement pas de levée de mandats). Pour endiguer ce problème, il faudrait pouvoir travailler de manière préventive, avec les familles pour les soutenir à leur domicile déjà, valoriser leurs rôles éducatifs, les mettre en

lien les personnes pour qu'elles puissent échanger leurs compétences, mais aussi avec les personnes avant que les situations plus problématiques se posent (lorsqu'elles sont encore dans les entreprises, en formation ou à l'école), leur donner les informations sur la manière de gérer un budget, les risques.

M. Nicolas Curty est satisfait de ces réponses.

La parole n'étant plus demandée il est décidé de passer au vote.

DECISIONS :

- a) **Approbation de la quotité d'impôt applicable aux impôts communaux ; accepté à l'unanimité.**
- b) **Approbation du taux de la taxe immobilière ; accepté à l'unanimité.**
- c) **Approbation du montant de la taxe des chiens ; accepté à l'unanimité.**
- d) **Amortissement du patrimoine administratif existant au 1^{er} janvier 2017 ; accepté à l'unanimité.**
- e) **Approbation du budget du compte global 2017 ; accepté à l'unanimité, avec des charges prévues de fr. 23'045'543.75 contre des revenus de fr. 23'001'965.10, soit un déficit envisagé de fr. 43'578.65. Le plan d'investissements fait état d'un montant total de fr. 3'236'176.-.**

M. Nicolas Curty, Président : remercie M. Beuchat pour son travail et sa disponibilité lors des questions qui lui sont posées en séance ou hors séance comme lui-même l'a fait à plusieurs reprises. Il remercie également le Conseil communal.

Le Président propose une pause de 5 minutes.

5. Nommer les membres du Bureau du Conseil général pour l'année 2017 :

M. Nicolas Curty, Président, donne connaissance de l'article 6 du règlement qui définit cette élection pour les membres du Bureau du Conseil général 2017 et pour une année. Il confirme donc que son mandat se terminera au 31 décembre 2016. Le Président sortant n'est donc pas rééligible. Son parti présentera une candidature pour son remplacement au sein du Bureau. Il remercie les membres du bureau, les élus et autorités pour leur bonne collaboration tout au long de cette année.

En tant que Président sortant et en accord avec les groupes politiques, il propose comme membres du Bureau pour l'année 2017 :

Sébastien Blanchard, PBD-UDC, au poste de Président
 Franco Villos, Alternative, en qualité de 1^{er} Vice-président
 Cédric Berberat, Liste libre, au poste de 2^{ème} Vice-président
 Elisabeth Carpio, PS et sympathisants, en qualité de scrutatrice
 Virginia Grosjean, PLR et sympathisants, au poste de scrutatrice et nouvelle.

Le Président demande s'il y a d'autres propositions, ce qui n'est pas le cas.
 Comme la discussion n'est pas demandée, il est passé au vote :

- Président :

Décision : M. Sébastien Blanchard est élu par 27 voix et 1 abstention à la Présidence du Conseil général pour l'année 2017.

- Premier Vice-président

Décision : M. Franco Villos est élu par 27 voix et 1 abstention à la première Vice-présidence du Conseil général pour l'année 2017.

- Deuxième Vice-président

Décision : M. Cédric Berberat est élu par 27 voix et 1 abstention à la deuxième Vice-présidence du Conseil général pour l'année 2017.

- Deux scrutateurs

Décision : Mme Elisabeth Carpio est élue par 27 voix et 1 abstention au mandat de Scrutatrice du Conseil général pour l'année 2017.

Décision : Mme Virginia Grosjean est élue par 27 voix et 1 abstention au poste de Scrutatrice du Conseil général pour l'année 2017.

Le Président félicite les personnes élues et leur souhaite plein succès dans l'exercice de leur fonction.

6. Approuver le nouveau règlement des sapeurs-pompiers Moron

M. Nicolas Curty, Président, passe la parole à M. Steve Morand, Conseiller communal pour ce point de l'ordre du jour.

M. Steve Morand, Conseiller communal : avant la fusion, la commune de Bévillard disposait de son propre corps de sapeurs-pompiers. Les communes de Champoz, Pontenet et Malleray lui avaient délégué la responsabilité de la tâche par un acte législatif adopté par les assemblées respectives. Les modalités de cette délégation

de tâche étaient réglées dans un contrat de prestations avec la commune-siège (Bévilard).

Désormais, le corps des sapeurs-pompiers est sous la responsabilité de Valbirse et cette dernière devra adapter la convention de prestations avec la dernière commune adhérente (Champozy).

Le projet prévoit avant tout une mise à jour du règlement, une adaptation au droit supérieur et une simplification des tâches. En particulier, la commission ad hoc a été supprimée et les relations entre le corps et l'exécutif seront assurées entre le commandant et le conseiller communal en charge des infrastructures.

Le projet a été préavisé par l'état-major du corps ainsi que par M. Wicht Didier (Inspecteur d'arrondissement).

Le Conseil communal recommande l'approbation de ce règlement.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

La discussion sur l'entrée en matière est ouverte.

Le Président passe le règlement article par article.

M. Franco Viloz, Alternative : s'interroge sur l'art 2 aux alinéas 1 et 2 qui ne sont pas logiques au niveau des âges (« 1^{er} janvier de la 21^{ème} année et 1^{er} janvier de la 19^{ème} année »). Il se demande s'il n'y a pas une erreur dans le libellé ?

M. Thierry Lenweiter, Secrétaire communal, estime que cette disposition a peut-être été prise dans l'ancien droit. Voyant M. Baillif, Commandant des pompiers à la tribune, il se demande si des jeunes sapeurs peuvent être incorporés de manière anticipée ?

M. Nicolas Curty, Président, propose de suspendre la séance durant 5 minutes afin de définir un éventuel amendement et de clarifier cette question.

La séance est suspendue.

M. Nicolas Curty, Président, mentionne qu'il est proposé de faire les modifications suivantes :

Article 2, al. 2 : amendement proposé 18 ans au lieu de 19 ans.

	<u>Art. 2</u>
Obligation de servir	¹ Tous les hommes et toutes les femmes domiciliés dans les communes, de nationalité Suisse ou possédant un permis d'établissement C, et dont l'âge est compris entre 20 et 50 ans (1 ^{er} janvier de la 21 ^{ème}

	année et 31 décembre de la 50 ^{ème} année) sont astreints au service obligatoire dans le corps des sapeurs-pompiers. <u>Non modifié</u>
	² Les personnes ayant été incorporées dans le cadre des jeunes sapeurs-pompiers (JSP) peuvent être incorporées dans le corps des sapeurs-pompiers dès l'âge de 19 <u>18</u> ans (1 ^{er} janvier de la 19 ^{ème} année).

M. Franco Villoz, Alternative : demande également la modification, à l'art. 16, alinéa 1, dans le texte, il est fait référence à l'alinéa 2 et non l'article 2.

	<u>Art. 16</u>
Taxe d'exemption	¹ Les personnes exemptées du service actif dans le corps des sapeurs-pompiers paient une taxe d'exemption, selon article <u>alinéa</u> 2.

M. Gérard Mathez, PS et sympathisants, suppose qu'il y a une erreur dans l'article 24 sur l'entrée en vigueur du règlement qui aurait lieu en 2017 et non 2018 ?

M. Steve Morand, Conseiller communal : admet qu'il y a une erreur et que l'entrée en vigueur de ce règlement est bien prévue pour l'année 2017 et qu'un amendement peut être voté dans ce sens.

	<u>Art. 24</u>
Entrée en vigueur	Le présent règlement entre en vigueur le 1 ^{er} janvier 2018 . <u>2017</u> .

La parole n'étant plus demandée il est décidé de passer au vote.

M. Nicolas Curty, Président, passe les trois amendements proposés au vote :

Article 2, alinéa 2 : accepté à l'unanimité.

Article 16, alinéa 1 : accepté à l'unanimité.

Article 24 : accepté à l'unanimité.

DECISION : le nouveau règlement des sapeurs-pompiers Moron, avec les trois amendements votés aux articles. 2, al 2 ; art. 16 al 1 et art. 24, est accepté à l'unanimité.

M. Nicolas Curty, Président, remercie spécialement M. Pascal Baillif, Commandant des pompiers, pour son apport dans la clarification du problème des âges.

7. Approuver le nouveau règlement scolaire communal

M. Nicolas Curty, Président, passe la parole à M. Marc Utermann, Président de la Commission scolaire, pour ce point de l'ordre du jour.

M. Marc Utermann, PLR et sympathisants, Président de la Commission scolaire : en décembre 2015, suite au controlling annuel de l'école, l'Inspecteur scolaire avait indiqué qu'il manquait un règlement scolaire communal à Valbirse et qu'il fallait en établir un. Dès l'été 2016, la commission scolaire et la direction se sont penchées sur cette thématique.

Le règlement qui vous a été transmis se veut relativement général et c'est exprès que l'on retrouve les termes de cycles 1 et 2 (8x) et école primaire (6x). Ce ne sont pas des termes qui s'opposent. Dans nos réflexions, nous parlons d'école primaire de Valbirse, mais nous devons de plus en plus intégrer les termes de cycles qui proviennent du plan d'enseignement romand. Le canton de Berne étant un canton bilingue, l'instruction est à cheval sur les deux langues et ce n'est pas toujours facile de voir, dans les termes utilisés, à qui on appartient. La commission scolaire vous propose de garder encore les deux termes dans ce règlement et peut-être que le terme primaire va disparaître ces prochaines années. Les deux inspecteurs francophones et un juriste de la DIP ont relu ce règlement et le fait de garder ces deux termes est possible.

Les différents groupes que nous composons ce soir ont examiné ce règlement et certaines remarques seront faites tout à l'heure, nous en reparlerons en cours de lecture.

La commission scolaire et le conseil communal, sous réserve de quelques petites modifications qui pourront intervenir, vous proposent d'entrer en matière et d'accepter ce règlement scolaire.

L'entrée en matière pas combattue.

La discussion sur l'entrée en matière est ouverte.

Le Président passe le règlement article par article.

M. Marcel Dehlinger, PLR et sympathisant, se réfère à l'article 12, alinéa 2 et propose de supprimer le terme « ou à la direction ». Il propose que la commission scolaire fasse des propositions de modifications dans ce règlement.

Il fait également un commentaire sur l'article 20 qui parle de l'école enfantine alors que selon son groupe et selon le projet du présent règlement, il n'y a plus qu'une seule école regroupant les classes 1H à 8H. Il y a aussi une contradiction à

cet article. Son groupe propose également de prévoir une modification ou d'écouter les propositions de M. Utermann.

M. Marc Utermann, Président de la Commission scolaire :

Direction d'école à la commission scolaire (modification art. 12 et 14)

La direction actuelle est issue de l'enseignement et représente un 100% de direction. Il se pourrait toutefois qu'un jour la direction reprenne quelques leçons d'enseignements. Mais il se pourrait également un jour que nous ayons une direction qui n'est pas issue du monde de l'enseignement et qui ne ferait pas partie du corps enseignant comme on le voit à l'article 12. Dans ce sens, la remarque est très pertinente et il propose de supprimer les mots « ou à la direction » dans l'article 12, alinéa 2 et d'ajouter un alinéa 3 à l'article 14 qui dirait « *La direction prend part aux séances de la commission scolaire avec voix consultative et droit de proposition. Selon les thématiques abordées, le président peut demander à la direction de se retirer* ». C'est le même texte que pour les enseignants mais cette fois pour la direction.

Article 20-21

Afin de ne pas penser qu'il y a deux écoles dans notre école de Valbirse, à savoir l'école enfantine et l'école primaire, M. Utermann propose de fusionner les deux articles 20 et 21, ce qui donnerait un article 20, avec pour titre à gauche simplement « Enseignement » :

« L'enseignement dans les classes enfantines est dispensé dans des classes hétérogènes. Dans les autres classes, il peut être dispensé dans des classes hétérogènes. »

L'enseignement dans les classes enfantines « est » dispensé..., car c'est la demande du canton et « peut » être dispensé... pour les autres.

En supprimant l'art. 21, les autres articles sont décalés.

M. Sébastien Blanchard : PBD-UDC, précise encore deux choses qui n'ont pas été relevées, l'article 6 où on parle de « la Conférence du corps enseignants des cycles 1 et 2 rassemble les enseignants de l'école primaire. » Il ne sait donc pas s'il y a également une confusion sur cet article. Il s'interroge s'il ne faudrait pas remplacer la fin de cet article par « ...rassemble les enseignants des cycles 1 et 2 » ?

Ensuite à l'article 22, il aurait également supprimé cette notion d'école enfantine quand on parle des mesures pédagogiques particulières ~~à l'école enfantine~~ à l'école obligatoire ».

La parole n'étant plus demandée, le Président met un terme à l'entrée en matière et passe au vote.

M. Nicolas Curty, Président, passe les 4 amendements proposés au vote :

Article 12, alinéa 2 : accepté à l'unanimité.

Article 14, alinéa 3 : accepté par 27 voix et 1 abstention.

Article 20 et 21 à fusionner en enlevant le terme « école enfantine » dans la mage et en laissant simplement « enseignement ». Supprimer ensuite le numéro 21 et en renumérotant les articles suivants. Ce qui va donner : « **Art. 20** « L'enseignement dans les classes enfantines est dispensé dans des classes hétérogènes. Dans les autres classes, il peut être dispensé dans des classes hétérogènes. » : cette proposition est accepté par 24 voix et 4 abstentions.

M. Gérard Mathez, PS et sympathisants, parle depuis sa place de manière inaudible.

M. Nicolas Curty, Président, indique que l'entrée en matière est terminée, que nous sommes dans la phase de vote et qu'il n'est plus possible de s'exprimer.

Article 22 suppression « école enfantine »: accepté par 27 voix et 1 abstention.

La parole n'étant plus demandée il est décidé de passer au vote.

DECISION : le nouveau règlement scolaire communal, avec les 4 amendements votés ci-dessus aux articles 12, 14, 20 et 22, est accepté à l'unanimité.

8. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance

M. Nicolas Curty, Président, indique la Commission de gestion n'a pas établi d'autre rapport que celui présenté dans le cadre du budget.

9. Rapport de la Commission scolaire

M. Nicolas Curty, Président, passe la parole à M. Marc Utermann, président de la commission scolaire.

M. Marc Utermann, PLR et sympathisants et Président de la commission scolaire : Vous avez reçu une information écrite de la commission scolaire récemment, je vais vous la relire avec quelques petits ajouts.

Règlement scolaire communal : concernant le règlement scolaire communal, M. Utermann remercie de l'avoir accepté tout à l'heure, notre commune est ainsi dotée d'un règlement en la matière et nous remplissons ainsi la demande de l'Inspecteur.

Lignes directrices

Dans son mandat de gestion politique et stratégique, la commission d'école a demandé à la direction d'établir les grandes lignes sur lesquelles les années 2016-2020 devront être axées. Les voici en résumé :

- Harmonisation de l'école sur les trois sites avec une collaboration qui fonctionne ;
- Dotation d'un réseau informatique fiable et intégration des MITIC¹ dans l'enseignement (montant au budget 2017) ;
- Définition d'un concept pour les mesures pédagogiques particulières basé sur les prescriptions cantonales ;
- Etude et définition de l'organisation des sites scolaires (par cycle ou verticale).

Effectifs 1H-2H

L'Office fédéral de la statistique a présenté fin octobre les scénarios concernant l'évolution des effectifs des élèves de l'école obligatoire. Il ressort notamment que dans tous les degrés primaires le nombre d'élèves va augmenter ces prochaines années, principalement « en raison du nombre de naissances observé depuis 2004² ». (office fédéral de la statistique)

La commune mixte de Valbirse ne fera pas exception et cette hausse est déjà constatée depuis cette année, avec 84 élèves pour les 4 classes. Dès l'année prochaine il faudra compter avec 90 élèves, puis 93 élèves en 2020. Ces chiffres sont basés sur les inscriptions actuelles au contrôle des habitants. Les projets de construction et le développement attendu de Valbirse ces prochaines années vont sans nul doute créer une augmentation supplémentaire des effectifs dans les classes de notre école, ce dont nous nous réjouissons.

Sur la base de ces chiffres et des directives cantonales concernant les effectifs des classes, la direction a proposé l'ouverture d'une cinquième classe dès l'été 2017. La commission scolaire a soutenu à l'unanimité cette proposition transmise ensuite au conseil communal qui l'a validée. Le dossier est désormais entre les mains de l'Inspecteur scolaire compétent pour approbation finale. Une nouvelle classe est synonyme également d'augmentation des coûts pour la commune et nous vous demandons de réserver un bon accueil à cette surcharge financière sachant que nous ne voulons pas économiser sur la formation de nos enfants d'une part et d'autre part, même sans nouvelle classe, il faudrait compter également avec d'importants coûts supplémentaires.

Climat général au sein de l'école de Valbirse

Nous voulons encore souligner que le climat général au sein de l'école de Valbirse est serein. Sachant qu'il y aura toujours des problématiques plus ou moins difficiles à régler, nous voulons y faire face. Le ciel nous apparaît de plus en plus clair. La nouvelle direction a pris désormais ses marques, elle est appréciée des enseignants et des autorités scolaires. Nous remercions Madame Macary pour le travail réalisé durant les six derniers mois.

M. Nicolas Curty, Président, remercie M. Utermann pour son rapport.

10. Informations du Conseil communal

M. Paolo Annoni, Maire, **ouvrage sur Bévillard :**

En tant que représentant de Valbirse au Comité de réalisation de l'ouvrage sur la Commune de Bévillard, il tient à donner cette information.

En 2013 déjà, le Conseil Municipal de Bévillard décide de faire publier un ouvrage sur l'histoire du village.

La commune Bourgeoise de Bévillard se joint avec enthousiasme au projet.

Après la fusion des 3 communes, le Conseil communal de Valbirse confirme la pertinence de cette publication dont le contenu, sur certains points, s'étend à toute la Vallée de Tavannes, et même au-delà.

L'absence de tout ouvrage d'histoire de Bévillard en bibliothèque nous incite à combler cette lacune avec la parution d'une publication consacrée à son histoire socio-économique.

Le Conseil Communal de Valbirse et le Conseil de Bourgeoisie de Bévillard veulent que cet ouvrage soit à la fois une référence sur le plan historique et d'une lecture agréable pour tout un chacun.

C'est la raison pour laquelle, ils forment le 18 août 2013 une commission d'accompagnement dont le mandat est de créer ensemble le projet conformément aux buts fixés par les deux conseils. Ensemble, ils confient la rédaction du texte à Pierre-Yves Moeschler, historien, enfant de Tavannes et à Laurence Marti, historienne, enfant de Bévillard.

L'ouvrage sera scindé en deux parties.

La première, confiée à Pierre-Yves Moeschler, traitera la période des Origines à l'ancien Régime en passant par le Moyen-Age, la seconde, confiée à Laurence Marti se penchera sur la période moderne 1850 à nos jours.

La commission d'accompagnement est composée des personnes suivantes : président : Annoni Mario, ancien Conseiller d'Etat ; Bandelier André, Professeur émérite d'histoire à l'Université de Neuchâtel ; Diacon Pierre-Alain, enseignant

retraité d'histoire de l'Ecole secondaire du Bas de la Vallée ; Heibeisen Philippe, historien et chercheur à l'Université de Neuchâtel ; Charpié Eric, Président de Bourgeoisie de Bévillard et Annoni Paolo, Maire de Valbirse.

L'ouvrage sera édité par la Société Jurassienne d'Emulation à 500 exemplaires. Il comprendra environ 250 pages avec quelques illustrations et photographies et son prix sera de CHF 36.00. La dédicace de l'ouvrage se déroulera en 2017 au Cinéma Palace de Bévillard et sera accompagné d'anciens films sur notre Commune.

M. André Rothenbühler, Conseiller communal, *travail de Mme Roxane Mühlethaler* : On a pu voir dans la presse, qu'une étudiante de la HE-Arc avait fait un travail sur une stratégie du développement démographique de Valbirse. Ce travail sera prochainement sur le site internet de la Commune. Le Conseil communal a apprécié la teneur de ce travail et surtout que des étudiants s'intéressent à notre commune et qu'ils fassent des travaux qui permettront aux Autorités de puiser dedans pour y trouver certaines idées.

Ce travail a été jugé bon avec un questionnaire à la population, des entretiens avec des membres de l'administration et du Conseil ainsi que des entretiens avec des acteurs immobiliers. Ce que nous avons remarqué avec satisfaction, c'est que la plupart des personnes interrogées attachent une très grande importance dans le futur à la qualité de vie. Une commune conviviale, accueillante, du mobilier urbain esthétiquement réussi, une commune créative, sécurité des biens et des personnes, activités de loisirs ainsi que pour les enfants également. Une bonne information aussi sur les projets communaux est demandée.

Dans les recommandations de Mme Roxane Mühlethaler, qui vient de Reconvilier mais habite Bienne, elle a donné la mise en place de processus participatifs dans les activités futures de la commune et cela les autorités le trouve très important dans certains nombres d'idées puisqu'avec la fusion, il y a le conseil communal et le conseil général mais on pourrait craindre que les autres citoyens de cette commune devenue grande ne soit pas suffisamment informée.

Qui dit processus participatif, une inspiration en sera reprise pour la révision du plan d'aménagement local, mais aussi de donner beaucoup plus d'informations du côté de la commune via le site internet. Ce qui a aussi été apprécié, ce sont des mises en place de renforcement de lien social, d'améliorer la communication aux habitants ainsi que la connaissance de Valbirse.

D'autres propositions sont également formulées pour les jeunes et les seniors ; les autorités communales ne peuvent que se réjouir que quelqu'un se soit intéressé et nous remette des recommandations qui ne seront pas toutes reprises à la lettre mais qui sont des sources d'inspiration.

M. Steve Morand, Conseiller communal, *billets piscine Orval*

Ceci est à la fois une information et un petit coup de pub pour les personnes qui sont intéressées et qu'il encourage pleinement à acheter leur abonnement à la Piscine de l'Orval.

Le mois passé, une délégation de la commission de la piscine (M. Charpié, membre ; M. Zwahlen, garde-bain ainsi que Steve Morand, président de la commission de la piscine) se sont rendus à Moutier pour rencontrer un groupe de travail formé de leur conseiller communal, leur responsable technique, leur administrateur des finances ainsi que leur garde-bain pour savoir s'il pourrait y avoir une synergie entre les 2 piscines.

Cette rencontre faisait l'objet d'une motion que le PSA de Moutier avait déposé lors d'un Conseil de ville.

La synergie trouvée entre les 2 piscines et qui va être testée, pour autant que le Conseil municipal de Moutier l'accepte encore, soit qu'une personne qui achète un abonnement 2017 à la Piscine de l'Orval paiera son billet moitié prix à la Piscine de Moutier et que celui qui achète un abonnement à Moutier paiera son entrée moitié prix à Bévillard. Cette offre s'appliquera uniquement durant la période d'ouverture de la piscine de Moutier.

Vers novembre 2017, un bilan sera fait lors d'une rencontre commune afin de connaître ce que cette initiative a comme résultat.

Il rappelle en conclusion qu'étant donné la période des fêtes, il encourage les personnes qui n'ont pas d'idée pour un cadeau de Noël, d'offrir un abonnement de la Piscine, cadeau toujours très apprécié.

M. Paolo Annoni, Maire, *Vice maire 2017*

Le Maire indique que Mme Séverine Barbagallo, malade ce soir, a été nommée Vice-maire 2017 lors de la dernière séance du Conseil communal et elle est félicitée par applaudissements.

M. Nicolas Curty, Président, remercie le Maire pour cette information et félicite Madame Barbagallo pour cette nomination.

11. Informations du président du Conseil général (articles 26, 28, 30, 32)

Le Président indique que deux interventions ont été déposées sur la table du Bureau du Conseil général :

- une motion no 01 2016 déposée par le groupe PS et sympathisants, intitulée « Créer des conditions-cadres pour une planification optimale des infrastructures d'accueil » ;
- une question écrite du PS et sympathisants no 01 2016 intitulée « Les postes liés à l'informatique sont de plus en plus importants dans le budget communal et un nouvel investissement important est prévu cette année ».

12. Questions orales

M. Nicolas Curty, Président, rappelle la possibilité de s'inscrire en début de séance pour des questions orales. Le temps total imparti à ce point de l'ordre du jour est de 30 minutes.

Aucune inscription pour une question orale n'a été faite.

M. Nicolas Curty, Président, constate que nous arrivons en fin d'année 2016 et il tient à remercier très sincèrement l'ensemble du Conseil communal pour le travail accompli. Il l'a déjà signalé la dernière fois, c'est un travail énorme pris sur les loisirs, la famille ou encore le travail. Un grand merci pour l'excellente collaboration notamment avec le Bureau du Conseil général durant cette année 2016.

Il remercie également le Secrétariat du Conseil général pour son travail administratif incontournable pour le bon déroulement des séances, toutes les personnes qui oeuvrent de près ou de loin pour les séances du CG. Il remercie l'ensemble du personnel communal pour tout le travail accompli pour Valbirse, les citoyens qui nous font le plaisir de venir régulièrement suivre les débats du Conseil général ; la presse qui suit nos activités et établi des comptes-rendu toujours appréciés sur nos délibérations. Il remercie les conseillers généraux pour leur investissement personnel et pour la confiance témoignée au Président en 2016. Enfin, il remercie ses collègues du Bureau pour l'excellente collaboration de cette année qui s'achève.

Conformément au règlement, il confirme qu'il va quitter la présidence de ce bureau pour rejoindre les rangs des conseillers généraux dès 2017. Il dit avoir eu beaucoup de plaisir et de fierté à occuper cette fonction et il souhaite plein succès aux nouveaux membres élus ce soir dans le cadre du Bureau.

M. Sébastien Blanchard, 1^{er} Vice-président : après tous ces remerciements de notre Président sortant, il tient à le remercier très sincèrement de tout son travail effectué, également au Bureau, et de la façon très efficace dont il a mené les

débats ici en séance au Conseil général. Il est encore une fois remercié par applaudissements.

M. Nicolas Curty, Président, avant de lever la séance, il souhaite encore remercier quelqu'un qui a eu beaucoup de travail aujourd'hui, c'est Mme Christine Schindler, conseillère générale, qui nous a proposé toute une série de bonnes choses spontanément et bénévolement pour l'apéritif de ce soir, comme elle l'avait déjà fait l'année passée. Il propose de l'applaudir pour la remercier et lui remet un cadeau fleuri.

Il clôt la séance, souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année et adresse ses meilleurs vœux de santé et de succès pour 2017.

La séance est levée à 21h05.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président Le Secrétaire La Secrétaire PV

Nicolas Curty Lenweiter Thierry Aeberhard Sandra